

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 29186

Numéro SIREN : 824 596 068

Nom ou dénomination : 19 HOLDING SAS

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2018 sous le numéro de dépôt 19627



20180196272016

DATE DEPOT : 12/03/2018

N° DE DEPOT : 19627

N° GESTION : 2016B29186

N° SIREN : 824596068

DENOMINATION : 19 HOLDING SAS

ADRESSE : 19 rue de Ponthieu 75008 Paris

MILLESIME : 2016

de ...  
12 MAR. 2018  
Sous le N°: 19627

**19 HOLDING SAS**  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1.000 euros  
Siège social : 19, rue de Ponthieu – 75008 PARIS  
RCS Paris 824 596 068

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
EN DATE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,  
Le trente juin,  
À 14.30 heures,

Les Actionnaires de la société 19 HOLDING SAS dont les principales caractéristiques sont visées en tête des présentes (la « Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège de la Société, sur convocation faite par le Président, M. Hamad AL-MULLA.

Sont présents :

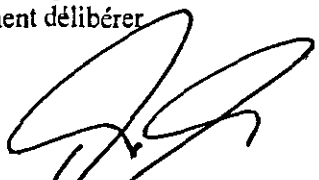
- KATARA HOSPITALITY HOLDING B.V., société à responsabilité limitée de droit néerlandais, dont le siège social est situé 67-78 Vijzelstraat, 1017H Amsterdam (Pays-Bas), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34251220,  
propriétaire de ..... 80 actions
- PENINSULA INTERNATIONAL (LUX) LIMITED, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B141948,  
propriétaire de ..... 20 actions

Total : 100 actions

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée Générale en entrant en séance.

Le Président de la Société, M. Hamad AL-MULLA, préside l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés réunissent l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société et qu'en conséquence l'Assemblée Générale est déclarée valablement constituée et peut valablement délibérer

  
Hamad Abdulla Al-Mulla



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2016,
- Le rapport de gestion,
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- Le texte des décisions proposées,
- Les statuts de la Société.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi, les règlements et les statuts ont été adressés aux Actionnaires et que l'Assemblée a été valablement convoquée. L'Assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Tous les associés étant présents ou représentés, ils reconnaissent que toute action en nullité ultérieurement intentée serait irrecevable.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Constatation des capitaux propres,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Mandats des Commissaires aux comptes,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Après avoir présenté le rapport de la Gérance, le Président déclare la discussion ouverte et se tient à la disposition des associés pour leur donner toutes précisions et explications complémentaires.

Après avoir pris acte que ERNST&YOUNG AUDIT représenté par Anne Herbein, Commissaire aux comptes titulaire de la Société régulièrement avisé, dûment informé des présentes décisions, n'est pas présent et est excusé.

Diverses observations sont échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE DECISION**

*(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport général et spécial du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de (494.993.648) euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans le rapport de gestion.

*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

*visé*  
*MB*  
*DR*

### **DEUXIEME DECISION**

*(Affectation du résultat de l'exercice)*

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à (494.993.648) euros en totalité au compte « report à nouveau », lequel ressortira, après affectation, à la somme de (494.993.648) euros et prend acte que les compte de l'exercice ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, L'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME DECISION**

*(Constatation et reconstitution des capitaux propres)*

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président et après avoir pris connaissance des comptes annuels du dernier exercice clos le 31 décembre 2016, faisant apparaître une perte de (493.993.648) euros constate que les capitaux propres, d'un montant de (494.992.648) euros sont inférieurs à la moitié du capital social, de 1.000 euros, et décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré, décide d'augmenter le capital de la Société, qui est de 1.000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, d'une somme de 507.470.470 euros et de la porter ainsi à 507.471.470 euros, par la création et l'émission de 50.747.047 actions nouvelles d'un montant nominal de 10 euros chacune.

Ces parts nouvelles seront libérées de l'intégralité de leur montant à la souscription, par compensation par créance certaine, liquide et exigible sur la Société.

Ces parts nouvelles seront dès leur création soumises à toutes les dispositions statutaires et décisions sociales. Elles seront assimilées aux parts anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital et, pour le droit aux dividendes, à compter du premier jour de l'exercice en cours au jour de leur création.

Les parts nouvelles seront créées dès la date de réalisation de l'augmentation de capital et seront entièrement assimilées aux parts anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Les actionnaires décident de souscrire à l'intégralité de cette augmentation de capital par compensation avec leurs créances liquides et exigibles détenues dans les comptes de la Société, à savoir :

- Pour la Société KATARA HOSPITALITY HOLDING B.V., par la souscription de 40.597.638 actions de 10 euros chacune, pour un montant de 405.976.380,70 euros avec un solde sur créance de 0,70 euros,

*WTA J*  
*NJB*  
*de*

- Pour la Société PENINSULA INTERNATIONAL (LUX) LIMITED, par la souscription de 10.149.409 actions de 10 euros chacune, pour un montant de 101.494.095 euros avec un solde sur créance de 5 euros.

L'Assemblée générale prend acte :

- Que la somme de 405.976.380,70 euros, montant de la souscription de la Société KATARA HOSPITALITY HOLDING B.V. à l'augmentation de capital correspond à une créance liquide et exigible de l'Actionnaire sur la Société ainsi qu'il ressort de l'arrêté de compte établi par le Président,
- Que la somme de 101.494.095 euros, montant de la souscription de la Société PENINSULA INTERNATIONAL (LUX) LIMITED à l'augmentation de capital correspond à une créance liquide et exigible de l'Actionnaire sur la Société ainsi qu'il ressort de l'arrêté de compte établi par le Président,
- Qu'ainsi l'augmentation de capital sera régulièrement et définitivement réalisée à la date de ce jour.

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social d'un montant de 507.470.470 euros en le ramenant ainsi de 507.471.470 euros à 1.000 euros.

Cette réduction de capital est réalisée par voie d'annulation de 50.747.047 actions de 10 euros chacune, annulation qui est intégralement supportée par les Actionnaires qui déclarent expressément l'accepter.

Cette réduction de capital de 507.470.470 euros est réalisée par imputation de 507.470.470 euros sur le poste report à nouveau ramené à 12.476.822 euros.

*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

#### **QUATRIEME DECISION**

*(Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale approuve les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

#### **CINQUIEME DECISION**

*(Pouvoirs en vue des formalités)*


L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité qu'il appartiendra.

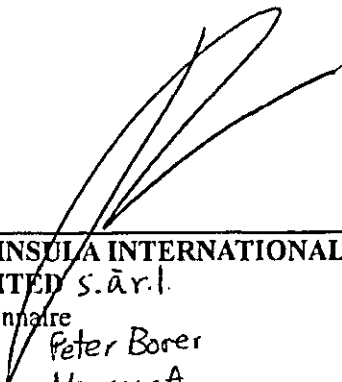
*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

\* \* \*

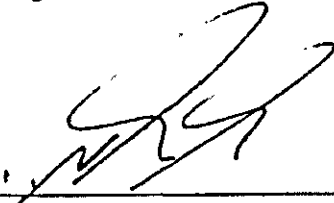
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les représentants présents des Actionnaires.

  
KATARA HOSPITALITY HOLDING  
B.V.,  
Manager A *Kamal Rhaizali*


  
PENINSULA INTERNATIONAL (LUX)  
LIMITED s.à.r.l.  
Actionnaire  
*Peter Borer*  
Manager A

  
KATARA HOSPITALITY HOLDING  
B.V.,  
Manager B

**CERTIFIED  
TRUE COPY**

  
Mr. Hamad AL-MULLA  
Président

I, Kamal Rhaizali, admitted to practice under the law of France, Bar license # 07280917 hereby certify that this minutes of the shareholder meeting is a true copy.

  
Kamal Rhaizali - 18 February 2018

*in 103 de*

**19 HOLDING SAS**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1.000 euros  
Siège social : 19, rue de Ponthieu, 75008 Paris  
RCS Paris 824 596 068

---

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de la loi et en application des statuts de la société 19 HOLDING SAS (la « Société »), le Président a, en vue de l'approbation des comptes de la Société clos le 31 décembre 2016, établi le présent rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**I. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

**1.1 Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé**

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris le 27 décembre 2016. Son exercice social a donc eu une durée recouvrant la période du 27 décembre 2016 au 31 décembre 2016.

La Société a pour objet toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières, la prise de participation sous quelque forme dans toutes sociétés ou entreprises en France et à l'étranger, l'acquisition de tous biens, droits, licences, brevets ou autres, ainsi que leur gestion, leur mise en valeur et leur exploitation, la participation à toutes opérations commerciales, touristiques, hôtelières et de restauration ou industrielles, directement ou indirectement, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, de location-gérance, opérations similaires, complémentaires ou pouvant aider au développement de l'objet social, y compris toutes opérations entrant dans le cadre de l'activité de marchand de biens, la participation par tous moyens dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de créations de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.

L'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 peut être résumée ainsi qu'il suit :

Les comptes de l'exercice 2016 font apparaître une perte de (494.993.648) euros pour un total bilan de 262.707.133 euros.

Il est rappelé que la société détient l'intégralité du capital social de la société MAJESTIC EURL.

  
Hamid Al-Mulla Al-Mulla

MM MR KR  
R ADP

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le montant des capitaux propres, de (494.992.648) euros, est inférieur à la moitié du capital social, de 1.000 euros.

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres qui demeurent inférieurs à la moitié du capital. Il conviendra donc afin de d'assainir la situation financière de la Société, en vue de reconstituer ses fonds propres, de procéder en premier lieu à une augmentation de capital, par compensation par créance certaine, liquide et exigible sur la Société, puis de réduire le capital ainsi augmenté, pour rétablir le crédit de la Société.

## 1.2 Résultat de l'activité de la Société

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé,
- il n'y a pas eu de produits d'exploitation,
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 10.736 euros,
- le résultat d'exploitation ressort à (10.736) euros.

Les comptes de l'exercice 2016 font ressortir une perte de (494.993.648) euros.

## 1.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société doit faire face à une forte compétition dans son secteur d'activité. La Société bénéficie toutefois d'une dynamique favorable, rendant les perspectives d'avenir optimistes. Par ailleurs, la Société étudie toutes les pistes de réflexion pour de nouveaux projets.

## 1.4 Evénements post-clôture

Par décision de l'assemblée générale en date du 30 juin 2017, notre société a augmenté son capital de 240 000 actions de 1 Euro soit d'un montant nominal de 240 000 €. Afin d'apurer les pertes cumulées, cette augmentation de capital a été immédiatement suivie d'une réduction de capital de 240 000 actions de 1 Euro soit d'un montant de 240 000 €.

## 1.5 Activité de recherche et développement

Nous vous précisons que la Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement et n'a donc engagé aucun frais dans ce domaine.

## 1.6 Informations concernant les délais de paiement :

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce introduit par la loi de modernisation de l'économie (dite "LME") du 4 août 2008, je vous donne ci-dessous des informations sur les dettes fournisseurs au 31 décembre 2016 par date d'échéance, ainsi qu'à la clôture de l'exercice précédent, sont les suivantes :

ME  
R  
MB

ECHEANCE	DETTES FOURNISSEURS	DETTES FOURNISSEURS
	En euros 2016	En euros 2015
Non Echus dont FNP	79.417,60	
A 30 jours		
A 60 jours		
A 90 jours		
A + 90 jours		
<b>Total dettes</b>	<b>79.417,60</b>	<b>0,00</b>
Montant sur Bilan	79.418,00	

## II. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

### 2.1 Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (494.993.648) euros en totalité au compte « report à nouveau », lequel ressortira, après affectation, à la somme de (494.993.648) euros.

### 2.2 Dividendes distribués

En outre, je vous rappelle, en application de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été distribué aucun dividende aux associés depuis la constitution de la Société.

### 2.3 Communication des charges somptuaires (CGI, art. 223, quater et 39-4)

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

### 2.4 Communication des charges non déductibles fiscalement (CGI, art. 223, quinquies et 39-5)

En application de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-5 dudit Code.

## III. FILIALES ET PARTICIPATIONS – DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

### 3.1 Filiales et sociétés contrôlées en France et à l'étranger

La Société détient l'intégralité du capital social de la société MAJESTIC EURL, et en est ainsi son associée unique.

Elle a pour objet la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation, soit directement, soit par bail ou par location, de tous biens et droits immobiliers.

UM  
RE  
NB

Le capital social de la filiale est fixé à la somme de 80.000.000 euros intégralement libéré, et divisé en 8.000.000 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

La date de clôture de l'exercice de la filiale est fixée au 31 décembre de chaque année.

Le chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos le 31 décembre 2016 de la société MAJESTIC EURL est de 16.857.168 euros pour un résultat bénéficiaire de 23.976.066 euros.

### 3.2 Détention du capital social de la Société

Le capital social de la Société est détenu par :

- la société KATARA HOSPITALITY HOLDING B.V., société à responsabilité limitée de droit néerlandais, dont le siège social est situé 67-78 Vijzelstraat, 1017H Amsterdam (Pays-Bas), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34251220, propriétaire de 80 actions,
- la société PENINSULA INTERNATIONAL (LUX) LIMITED, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B141948, propriétaire de 20 actions.

## IV. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice antérieur, si ce n'est par application de nouvelles dispositions légales ou réglementaires.

Votre commissaire aux comptes relate, dans son rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de sa mission.

## V. CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions des articles L. 227-10 du Code de commerce, je vous informe que la Société a conclu, en qualité d'emprunteur, le 31 décembre 2016 avec la société Katara Hospitality Holding B.V. une convention d'avance en compte courant de droit néerlandais, d'un montant de 405.976.380,70 euros, sans taux d'intérêt, dont le terme est fixé au 31 décembre 2021.

La Société a également conclu, en qualité d'emprunteur, avec la société Katara Hospitality Holding B.V. une convention d'avance en compte courant de droit néerlandais, d'un montant de 29.888 euros.

La Société a conclu, en qualité de prêteur, le 31 décembre 2016 avec la société MAJESTIC une convention d'avance en compte courant de droit néerlandais, d'un montant de 196.508.411,37 euros, au taux d'intérêt de 3,25%, dont le terme est fixé au 31 décembre 2021.

W  
R  
de MB

La Société, en qualité d'emprunteur, a conclu le 31 décembre 2016 avec la société BHR OVERSEAS une convention d'avance en compte courant de droit néerlandais, d'un montant de 200.000.000 euros, au taux d'intérêt de 3,25%, dont le terme est fixé au 31 décembre 2021.

La Société, en qualité d'emprunteur, a conclu le 31 décembre 2016 avec la société PILL une convention d'avance en compte courant de droit néerlandais, d'un montant de 101.494.095,17 euros, sans taux d'intérêt, dont le terme est fixé au 31 décembre 2021.

La Société, en qualité d'emprunteur, a conclu le 31 décembre 2016 avec la société PILL une convention d'avance en compte courant de droit néerlandais, d'un montant de 50.000.000 euros, au taux d'intérêt de 3,25%, dont le terme est fixé au 31 décembre 2021.

## VI. MANDATS

### 6.1 Mandat du Président

Le mandat du Président n'est pas arrivé à expiration.

### 6.2 Mandat des Directeurs Généraux

Les mandats des Directeurs Généraux ne sont pas arrivés à expiration.

### 6.3 Mandats des Commissaires aux comptes

Les mandats de Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ne sont pas arrivés à expiration. Ils expireront à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

Je vous remercie de bien vouloir adopter le texte des résolutions qui vont être soumises à votre vote.



M. Hamad AL-MULLA  
Président

lit  
KR  
MB  
R

**19 Holding S.A.S.**

Premier exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



Ernst & Young Audit  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
www.ey.com/fr

## **19 Holding S.A.S.**

Premier exercice clos le 31 décembre 2016

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif au premier exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 19 Holding S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **i. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'ensemble des titres détenus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

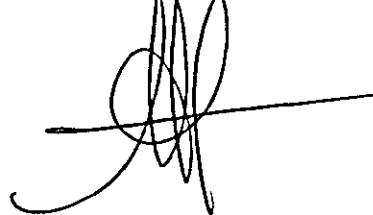
## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

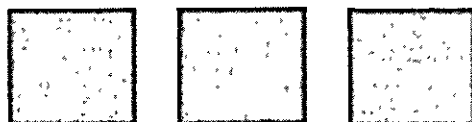
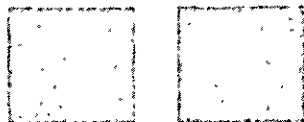
Paris-La Défense, le 27 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



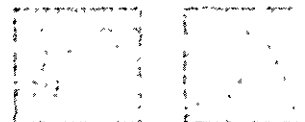
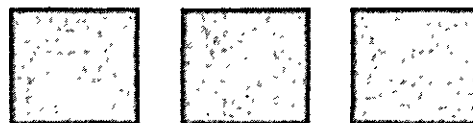
Anne Herbein

19 Holding  
19 Rue de Ponthieu  
75008 PARIS



# Comptes annuels

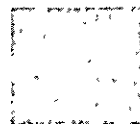
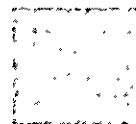
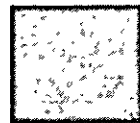
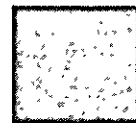
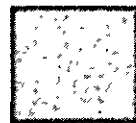
31/12/2016



## Sommaire

Bilan		2
	Bilan actif	3
	Bilan passif	4
Compte de résultat		5
	Compte de résultat (Première Partie)	6
	Compte de résultat (Seconde Partie)	7
Annexe		8
	Règles et méthodes comptables	9 à 12
	Immobilisations	13
	Amortissements	14
	Provisions inscrites au bilan	15
	Etat des échéances des créances et des dettes	16
	Charges à payer	17
	Charges et produits exceptionnels	18
	Composition du capital social	19
	Variation des capitaux propres	20
	Tableau des filiales et participations	21
	Elements concernant les entreprises liées et les participations	22

# Bilan



Formulaire obligatoire aux articles 51 A  
du Code général des impôts

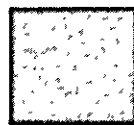
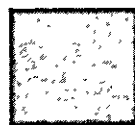
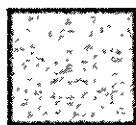
Désignation de l'entreprise		19 Holding		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		1	
Adresse de l'entreprise		19 RUE DE PONTHEU 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent*			
Numéro SIRET*		8 2 4 5 9 6 0 6 8 0 0 0 1 8		Neant		<input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le,		N-1	
				31122016			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	529 995 500	463 808 000	65 187 500
		Créances rattachées à des participations	08	BC	196 508 411		196 508 411
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		0H	BI				
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>726 503 911</b>	<b>463 808 000</b>	<b>262 695 911</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	DV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	281		281
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	10 941		10 941	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>11 222</b>		<b>11 222</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>726 515 133</b>	<b>463 808 000</b>	<b>262 707 133</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Classe de réserve de propriété : *		Immobilisations	Stocks		Créances		

Formulaire obligatoire (article 59 A  
du Code général de l'imposition)

Designation de l'entreprise		19 Holding		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse	1 000 )	DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK )	DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*	EJ )	DG		
	Report à nouveau		DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	(494 993 648)	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	<b>TOTAL (I)</b>		DL	(494 992 648)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées			DN		
<b>TOTAL (II)</b>			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI )	DV	757 530 364	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	79 418	
	Dettes fiscales et sociales		DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA	120 000		
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)		EB		
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	757 699 781		
	Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	262 707 133	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorpore au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	229 306		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033

# Compte de résultat



7 - Annexe 411 (article 53 A  
du Code de commerce) - à compléter

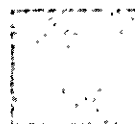
Désignation de l'entreprise 19 Holding		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services*}	FD	FE	FF		
		FG	FII	FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	11 236	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	(500)	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	10 736	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	(10 736)	
OPERATIONS EN COURS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	(40 714)	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	(40 714)	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	463 808 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	(52 305)	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	463 756 695	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	(463 798 409)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	(463 807 145)	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 51 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		19 Holding		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	31 186 503		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HI	31 186 503		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		IJ	(31 186 503)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		JK			
Impôts sur les bénéfices * (X)		KL			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		LM	(40 714)		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		LN	494 952 934		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		LO	(494 993 648)		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	LP			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	LQ		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	LR		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	LS		
		- Crédit-bail immobilier	LT		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	LU			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	LV	(52 305)		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	LW			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.23B bis du C.G.I.)	LX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		LY		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	LZ		
	(9) Dont transferts de charges	MA			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	MB			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	MC				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	MD				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	ME				
	obligatoires A9	MF			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) *			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

ANNEXE



## ANNEXE

### 1. AFFILIATION DE LA SOCIETE

La société 19 Holding (Société par actions simplifiée), créée le 27 décembre 2016, a une activité de holding.

La société est détenue par un actionnaire unique, la société Katara Hospitality Holding B.V., dont le siège social est situé au 67-78 Vijzelstraat, 1017H à Amsterdam, aux Pays-Bas.

En vertu de l'article L233-17 du code de commerce, la société 19 Holding S.A.S. n'établit pas de comptes consolidés. La société est consolidée en intégration globale par la société: Katara Hospitality Holding B.V., située au 67-78 Vijzelstraat, 1017H à Amsterdam, aux Pays-Bas.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2016 se solde par une perte de 494 993 648 euros pour un total bilan de 262 707 133 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

### 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au Plan comptable général (règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016) conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'évaluation d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices,
- évaluation des actifs selon la méthode du coût historique.

Aucune dérogation aux règles comptables usuelles n'a été appliquée.

#### 3.1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Ces éléments ont été amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

### 3.2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les matériels de bureau et informatique et les mobiliers de bureau sont amortis sur le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

### 3.3) Immobilisations financières

Les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise sont comptabilisés en titres de participation.

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à un montant inférieur à leur valeur d'usage. Celle-ci est déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres, augmentée des plus-values potentielles mesurables sur les actifs hôteliers ainsi que sur les passifs longs termes.

Toutefois, si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition des titres, celle-ci est conservée et une dépréciation est constituée. Cette provision est calculée en prenant pour base les résultats réalisés par la société concernée après son acquisition. Lorsque le montant de la dépréciation à constater est supérieur à la valeur d'acquisition, une provision complémentaire est constituée portant sur les éléments suivants dans la mesure où ils existent :

- Prêts ou avances,
- Comptes courants,
- Créances commerciales,

et en cas d'insuffisance une provision pour risque vient compléter la dépréciation à constater.

Au 31 décembre 2016, les titres de participation sont intégralement dépréciés.

### 3.4) Disponibilités

Les liquidités en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### 3.5) Dépréciation des créances

Une provision est calculée sur les créances clients lorsque les dossiers font l'objet d'un contentieux ou d'un risque d'impayés. Elles s'élèvent à 100 % des montants impayés H.T.

### 3.6) Provisions pour charges

La société constitue des provisions pour risques et charges conformément aux dispositions du règlement relatif aux passifs.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de manière précise.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

### 3.7) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du « Premier entré Premier sorti »

### 3.8) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours du jour à la clôture de l'exercice.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est constituée sur chacune d'entre elles en fonction du risque encouru.

Il n'y a pas lieu de constater de dépréciation à la clôture de l'exercice.

### 3.9) Produits et charges financières

Les produits financiers correspondent aux intérêts des comptes courants auprès des filiales, comptabilisés au prorata temporis. Les charges financières correspondent aux intérêts des comptes courants ouverts auprès des sociétés mères et aux intérêts des emprunts, comptabilisés au prorata temporis.

## 4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1) Etat des emprunts et dettes assimilées

La dette en compte courant avec Katara Hospitality Holding B.V. est de 405 976 381 euros comprenant les charges financières de l'année pour un montant de - 41 844,34 euros.

La dette en compte courant avec PILL est de 151 494 095 euros comprenant les charges financières de l'année pour un montant de - 10 461,09 euros.

La dette en compte courant avec BHR est de 200 000 000 euros ne comprenant pas de charges financières de l'année.

### 4.2) Chiffre d'affaires

Aucun chiffre d'affaires sur l'année 2016.

### 4.3) Effectif

Aucun salarié n'a été présent au sein de la société au cours de l'exercice 2016.

#### 4.4) Montant des honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016 s'élève à 7 000 HT € concernant EY.

### 5. EVENEMENTS POST – CLÔTURE

#### Intégration fiscale

La société a constitué un groupe avec ses filiales Majestic EURL, Le 19 avenue Kleber, et opté pour le régime de l'intégration fiscale pour une période de cinq ans. Le premier exercice couvert par l'option sera clos le 31 décembre 2017.

### 6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Engagements donnés et recus

Néant

Formulaire obligatoire article 51 A  
du Code général des impôts

Designation de l'entreprise 19 Holding				Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations			
					Corrections et à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KJ	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	KQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	KT	KL
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KY	KW	KA	
		Matériel de transport *			KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			LB	LC	LO	
		Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes				LK	LL	LV	
	TOTAL III			LN		LO	LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T	
		Autres participations			8U	8V	8W 726 503 911	
Autres titres immobilisés			IP	IR	IS			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	IU	IV			
TOTAL IV			LQ	LR	LS 726 503 911			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	OH	OJ 726 503 911			
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
			par virement de poste à poste 1	par pensions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO	DY		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	NB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	ND	ME	MF	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS	MG	MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU	MM	MIN	MO
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes				NC	ND	NE	NF
TOTAL III			IV		NG	NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OU	MY	OW		
	Autres participations		IO	OX	OY 726 503 911	OZ		
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G		
TOTAL IV			I3	NJ	NK 726 503 911	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	OK	OL 726 503 911	OM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des colonnes)

Formulaire obligatoire, article 51 A  
du Code général de l'imposition

Désignation de l'entreprise <b>19 Holding</b>							Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>CADRE A</b>								
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EN
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PH
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations	Inst générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON		OP		OQ		OR
<b>CADRE B</b>								
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements TOTAL I	B19	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
Inst techniques mat et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agenc am divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8	
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Mat bureau et inform mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
Emballages récup et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
TOTAL III	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NY	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW+NX)		NZ	
<b>CADRE C</b>								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z1
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 59 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Désignation de l'entreprise <u>19 Holding</u>					Neant <input type="checkbox"/>		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30% *	0J	DJ	DS	DE		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 cinquièmes H du CGI)	1J	JK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>TV</b>	<b>TW</b>	<b>TX</b>		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	0J	0J	0J	0J	
		- titres de participation	9U	9V	9V	9X	463 808 000
		- autres immobilisations financières (1) *	0G	0G	0G	0G	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6I	6Z	7A		
	<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>7I</b>	<b>7Z</b>	<b>UA</b>	<b>463 808 000</b>	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>7B</b>	<b>7C</b>	<b>7D</b>	<b>483 808 000</b>	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF			
	- financières	UG	463 808 000	UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**Charges à Payer**

19 Holding

Période du 01/01/16 au 31/12/16

<b>MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Montant</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 418
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>79 418</b>

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

Période du 01/01/16 au 31/12/16

19 Holding

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
AUTRE PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION GESTION		
CREDIT D IMPOT CICE		

<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
--------------	----------	----------

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
AMENDES FISCALES / PENALES		
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS GESTION	31 186 503	
CHARGE AJUSTEMENT EXERCICE ANTERIEUR		

<b>TOTAL</b>	<b>31 186 503</b>	<b>0</b>
--------------	-------------------	----------

## Composition du Capital Social

Période du 01/01/16 au 31/12/16

19 Holding

<b>CATEGORIES DE TITRES</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur Nominale</b>
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	100	10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	0	0
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0
4 - Action ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	10

Varition des capitaux propres	Au 31/12/2015	Augmentations	Diminutions	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Montant fin d'exercice
CAPITAL SOCIAL	0	1 000			1 000
PRIMES D'EMISSION	0				0
REPORT A NOUVEAU	0				0
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	0		-494 993 648		-494 993 648
<b>TOTAL des CAPITAUX PROPRES</b>	<u>0</u>	<u>1 000</u>	<u>-494 993 648</u>	<u>0</u>	<u>-494 992 648</u>



19 HOLDING

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	LIEES	AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION
Avances et acomptes sur immobilisations Participations		
Créances rattachées à des participations	196 508 411	
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	757 500 364	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	120 000	
Produits de participation		
Autres produits financiers	40 714	
Charges financières	-52 305	